

Présents :

ALEX : HAUETER Catherine, MATTELON Philippe

LA BALME DE THUY : BARRUCAND Pierre, CHABRIER Christian

LE BOUCHET MONT CHARVIN : LANAUD Thérèse, PACCARD Franck

LES CLEFS : LANDAIS Martial, BARRACHIN Malory

LA CLUSAZ : VITTOZ André, COLLOMB-PATTON Corinne, BALADDA René, POLLET-VILLARD Valérie

DINGY ST CLAIR : AUDETTE Laurence, BOSSON David

ENTREMONT : FOURNIER Christophe, PERILLAT CHARLAZ Christiane

LE GRAND-BORNAND : PERRILLAT-AMEDE André, ROBERT Marie-Pierre, DELOCHE Jean-Michel, MULATIER-GACHET Hélène

MANIGOD : SONNIER Bruno, VEYRAT-DUREBEX Laurence

ST JEAN DE SIXT : RECOUR Pierre, MOINE Marie-Noëlle, LEVET Alain

SERRAVAL : GUIDON Bruno, GOBBER Corinne

THONES : BIBOLLET Pierre, MOTTIER Danielle, DOUCHET Jacques, FRESSOZ Pascale, COLLOMB-PATTON Claude, ALBERTINO Nelly

LES VILLARDS S/THONES : FOURNIER-BIDOZ Gérard, DELPECH-SINET Odile

Secrétaire de séance : Malory BARRACHIN

Délégués en exercice : 35 – Présents : 35 - Suffrages exprimés : 35

N° 2014/28 – INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ET ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Bernard CHALLAMEL, Président sortant de la Communauté de Communes des Vallées de THONES, remercie les élus sortants et souhaite que le nouveau Conseil trouve le bon consensus pour travailler ensemble.

Monsieur le Président ouvre la séance et fait l'appel des 35 délégués, représentant les 13 communes, suite à la répartition des sièges décidés par le Conseil de Communauté le 13 mai 2013. L'arrêté préfectoral du 25 octobre 2014 attribuant les sièges dans chaque commune abroge de plein droit l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes pour ce qui concerne la composition du Conseil de Communauté.

Composition du Conseil Communautaire :

ALEX	HAUETER MATTELON	Catherine Philippe
LA BALME DE THUY	BARRUCAND CHABRIER	Pierre Christian
LE BOUCHET MONT CHARVIN	LANAUD PACCARD	Thérèse Franck
LES CLEFS	LANDAIS BARRACHIN	Martial Malory
LA CLUSAZ	VITTOZ COLLOMB-PATTON BALADDA POLLET-VILLARD	André Corinne René Valérie
DINGY ST CLAIR	AUDETTE BOSSON	Laurence David
ENTREMONT	FOURNIER PERILLAT CHARLAZ	Christophe Christiane
LE GRAND-BORNAND	PERRILLAT-AMEDE ROBERT DELOCHE MULATIER-GACHET	André Marie-Pierre Jean-Michel Hélène
MANIGOD	SONNIER VEYRAT-DUREBEX	Bruno Laurence
ST JEAN DE SIXT	RECOUR MOINE LEVET	Pierre Marie-Noëlle Alain

SERRAVAL	GUIDON	Bruno
	GOBBER	Corinne
THONES	BIBOLLET	Pierre
	MOTTIER	Danielle
	DOUCHET	Jacques
	FRESSOZ	Pascale
	COLLOMB-PATTON	Claude
	ALBERTINO	Nelly
LES VILLARDS S/THONES	FOURNIER-BIDOZ	Gérard
	DELPECH-SINET	Odile

Conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. CHALLAMEL demande alors à Mme Danielle MOTTIER, doyen d'âge parmi les Conseillers de Communauté de présider la suite de cette séance en vue de l'élection du président.

Le Conseil choisit pour secrétaire Mme Malory BARRACHIN et pour assesseurs M. Martial LANDAIS et Mme Laurence VEYRAT-DUREBEX.

La Présidente de séance explique que l'élection du président se fait conformément aux articles L2122-2, L5211-6 et L5211-8 du CGCT. L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Le Président de séance demande que les candidats se fassent connaître.

Sont candidats au poste de Président :

- Gérard FOURNIER-BIDOZ ;
- Pierre BIBOLLET.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Votants : 35
- Nombre de suffrages « blanc » ou « nul » : 2
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Gérard FOURNIER-BIDOZ : 22 voix
- Pierre BIBOLLET : 11 voix.

M. Gérard FOURNIER-BIDOZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été installé.

M. Gérard FOURNIER-BIDOZ a déclaré accepter d'exercer cette fonction. Il remercie ses collègues pour la confiance qu'ils viennent de lui accorder et rappelle le travail réalisé par ses prédécesseurs. Il fait part de son intention de d'assurer le fonctionnement de la CCVT en prenant en compte les spécificités de chaque commune.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. le Président propose de reporter les autres points de l'ordre du jour (fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents) à une date ultérieure.

A l'unanimité les membres du Conseil de Communauté acceptent cette proposition.